

Fiche technique n°1 – TA PTEM HC
Accès par la voie du Tableau d'Avancement
au grade de professeur technique de l'enseignement maritime hors classe
au titre de l'année 2022

Les conditions statutaires	Peuvent être promus au grade de professeur technique hors classe, au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, les professeurs techniques de classe normale justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, de deux ans d'ancienneté dans le 9e échelon de leur grade.
Les textes de références	<ul style="list-style-type: none"> Décret n°93-752 du 29 mars 1993 modifié
Les points de références LDG	Se reporter à la fiche annexée aux Lignes Directrices de Gestion : « Avancement au choix du 1 ^{er} au 2 ^e niveau de grade en catégorie A »
Calendrier	Se reporter au document « <i>Annexe – Calendrier de mise en œuvre</i> » joint à la note technique de mise en œuvre de la campagne de promotion correspondante.
Les points de vigilance	Sans objet

Informations et statistiques générales (campagne de promotions au titre de l'année 2021)

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables	16	12	88
Nombre d'agents proposés par les harmonisateurs	8	25	75
Nombre de postes offerts	2		
Nombre de promus	2	50	50
Age moyen des promus		52 ans	
Age minimum des promus		47 ans	
Age maximum des promus		58 ans	
Ancienneté moyenne détenue par les promus dans le grade d'appel (avant promotion)		21 ans	

Informations générales au titre de la campagne 2022

Le taux de promotion au grade de professeur technique de l'enseignement maritime hors classe (PTEM HC) est fixé à 14% au titre de l'année 2022.

Les listes de promouvables sont en cours de constitution. Le tableau ci-dessous sera, par conséquent, complété ultérieurement.

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables			
Nombre de postes			

* dans le cadre des promotions de grade liées à l'application d'un taux « pro/pro », il importe de distinguer le nombre de promouvables indiqué ci-dessus de celui auquel est appliqué le taux de promotion (à titre d'illustration un agent du corps en position de détachement dans un autre corps est toujours promuable dans son corps d'origine mais ne peut pas être comptabilisé pour le dimensionnement du volume des postes offerts à la promotion, il convient aussi par exemple, selon les statuts, d'intégrer la répartition des postes de promotion entre avancement au choix et avancement par examen professionnel) ; il importe donc, lorsqu'elles sont disponibles, d'intégrer les données ci-dessus uniquement à titre d'éclairage, voire d'orientation.

Processus de remontées des propositions

Les documents à fournir :

- La fiche de proposition ([PM 140 TA_PTEM HC](#)) et le dernier compte rendu d'entretien professionnel
- L'état récapitulatif des agents proposés ([PM 130 TA_PTEM HC](#))

▶ Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un **état néant**.

Adresse mail : pam33.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Lors de la transmission de vos propositions de promotion, vous veillerez à indiquer dans l'objet de votre courriel :
« **TA PTEM HC 2022** ».

L'ensemble des documents est adressé au format PDF, par mail, à l'adresse ci-dessus. Le tableau harmonisé est retourné signé au format PDF et sous format excel/calc.

Contacts

SG/DRH/G/PAM3-3	Instruction pam33.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 65 19
	William HANRIO, Chef de pôle des personnels maritimes et d'exploitation	01 40 81 65 99